

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1055

présenté par
Mme Froger, M. de Courson, M. Molac, M. Castellani, M. Castiglione, M. Habib, M. Lenormand,
M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Panifous, Mme Sanquer et M. Taupiac

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	500 000	0
<i>dont titre 2</i>	500 000	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	500 000
<i>dont titre 2</i>	0	500 000
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter les disparités territoriales constatées dans les délais d'obtention des titres d'identité, ces délais pouvant varier sensiblement d'un département à l'autre. Il propose donc de financer des effectifs supplémentaires pour les CERT (Centres d'Expertise et de Ressources des Titres) des territoires concernés par des délais excessifs.

Pour assurer la recevabilité financière de l'amendement, il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une diminution de 500 000€ en AE et CP T2 sur l'action 01 *État-major et services centraux* du programme 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur* ;
- une augmentation de 500 000€ en AE et CP T2 sur l'action 02 *Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres* du programme 354 *Administration territoriale de l'État* afin de renforcer les effectifs (ETPT) dans les CERT.